

Concertation en vue de l'élaboration d'une nouvelle charte et d'une nouvelle géographie des Conseils de quartier de Paris Centre

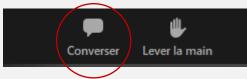
Bienvenue!

La session va bientôt commencer

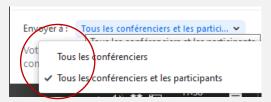


Comment intervenir?

1- Sélectionner converser (ou chat), en bas de votre écran

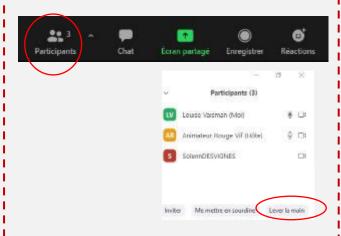


En bas à droite, bien cocher tous les conférenciers et les participants



Vous pouvez indiquer votre nom et prénom pour tester!

2- Sélectionner, en bas de votre écran, « Participants », la liste apparait à droite, puis lever la main (en bas à droite)



Vous pouvez vous renommer en indiquant votre prénom, nom et arrondissement:

- clique droit sur votre miniature
- sélectionnez « ... » ou « plus » puis « renommer »



Quelques principes

- Merci d'y respecter les règles de courtoisie et de politesse habituelles
- N'hésitez pas à poser vos questions dans la conversation
- Privilégiez les interventions courtes et synthétiques





Vous pouvez contacter Solenn Desvignes solenn.desvignes@grouperougevif.fr / 01 86 90 00 53



Concertation pour l'élaboration d'une nouvelle charte et d'une nouvelle géographie des Conseils de Quartier

> Atelier 4 Budget et Communication

> > 05 janvier 2021



DÉROULÉ

19h00

1 Introduction

Qui est là ce soir ?

Synthèse de l'atelier 3

Retour sur les chartes actuelles, à Paris et dans d'autres villes, et présentation des propositions du groupe de travail composé de représentants des 4 arrdts

Présentation du travail en sous-groupe

19h30

2 Travail en sous-groupes

- 1. Budget : Définition du montant (mutualisation, report et abondement), définition du processus d'élaboration et de validation des propositions, calendrier annuel...
- 2. Communication : quels objectifs et vers qui communiquer, avec quels outils pour quel résultat ? Qui fait quoi ?...

20h30

Restitution collective et échanges

Chaque sous-groupe présente son travail sur la thématique du budget avant un premier débat thématique, puis idem sur la communication.

Possibilité d'organiser en direct des sondages Zoom pour tester l'adhésion à telle ou telle option

(

Sondage Zoom

Intervention des élus référents

Rouge Vif, coordonnateurs CQ, groupe de travail

Rouge Vif



3 sous-groupes thématiques animés par Rouge Vif

Désignation d'un rapporteur par sous-groupe

Affectation automatique des participants dans les sousgroupes



Les deux thèmes sont abordés successivement, chaque sousgroupe rapporte son travail sur le thème puis débat collectif.

21h00

4 Conclusion de la rencontre

SYNTHESE DE L'ATELIER 3

Dorine Bregman Boris Jamet-Fournier

QUI EST LÀ CE SOIR ?

RETOURS D'EXPÉRIENCES

LES CHARTES ACTUELLES DES ARRONDISSEMENTS DE PARIS CENTRE

1er

Budget

Le Conseil de Quartier gère ses dépenses de fonctionnement ou d'investissement dans le périmètre relevant de sa compétence territoriale ayant été préalablement informé du budget dont il dispose.

Le Maire informe les Conseils de Quartier des dotations en fonctionnement et en investissement à leur disposition.

Les Conseils de Quartier sont consultés et peuvent faire des propositions sur l'emploi de ces fonds. Conformément aux dispositions légales, le Maire ordonne les dépenses.

Communication

Une convocation comprenant l'ordre du jour est envoyée 15 jours avant la date de réunion prévue, à l'ensemble des Conseillers de Quartier.

Cette réunion fait également l'objet d'une publicité auprès de la population en priorité par e-mail ou

par tout moyen d'information mis à la disposition par la Mairie du 1er (journal, site web, courrier, etc.), les réunions étant ouvertes au public. Chaque réunion fera l'objet d'un compte rendu publié dans les 15 jours suivant la séance. Il fera l'objet d'une publicité identique à celle de la convocation.

2ème

Budget

Le Conseil d'arrondissement dédie un budget de fonctionnement et d'investissement aux Conseils de quartier.

La mairie d'arrondissement fournit un soutien logistique au fonctionnement du conseil de quartier et met à sa disposition les documents administratifs utiles à sa bonne information.

Communication

La mairie doit informer la population du quartier au moins huit jours avant la réunion du CQ par tous moyens d'information appropriés.

Chaque réunion plénière des conseils de quartier donne lieu à un procès-verbal de la réunion rédigé par le/la secrétaire de séance, validé par le/la Président.e et diffusé dans les meilleurs délais aux conseiller-e-s de quartier ainsi qu'à tous les conseiller-e-s d'arrondissement.

Un registre des procès-verbaux est ouvert et tenu à jour à la Mairie d'arrondissement. Il est également accessible sur le site Internet de la mairie.

LES CHARTES ACTUELLES DES ARRONDISSEMENTS DE PARIS CENTRE

3ème

Budget

Soutien logistique de la Mairie qui affecte un bureau, un budget de fonctionnement et des moyens matériels nécessaires à leurs travaux.

Mise en place d'un « comité budgétaire » composé de deux représentants par conseil de quartier, du DGS et du coordinateur des conseils de quartier : instance d'élaboration ou d'instruction des projets d'affectation du fonds de participation des habitants. Si les projets demandent un financement égal ou supérieur à 7 500 euros HT, le porteur de projet présélectionné devra présenter lui-même son dossier dans les 4 conseils de quartier. L'approbation définitive d'une dépense d'investissement sera considérée comme effective lorsque le projet de dépense aura recueilli 50% de votes favorables dans au moins 2 conseils de quartier sur 4.

Communication

L'information de la population du quartier doit être systématiquement réalisée pour toute réunion en séance plénière au moins 5 jours avant par tous moyens tels qu'affichage, publication dans la presse locale, information sur les sites Internet existants, etc.

Le compte rendu de chaque réunion est communiquée à la population par tous les moyens adaptés. Il fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la Mairie du 3ème.

4ème

Budget

Les budgets de fonctionnement et d'investissement des Conseils de quartier sont des budgets de la Mairie de l'arrondissement orientés par les Conseils de quartier.

L'élaboration et l'exécution des budgets (...) des Conseils de quartier doivent faire l'objet d'une planification dans le temps, selon le calendrier annexé à la Charte.

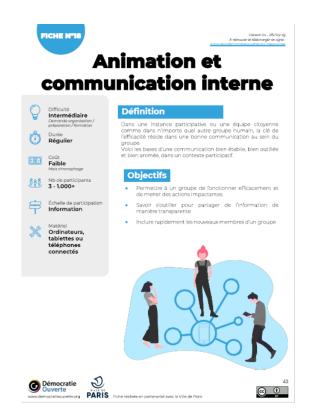
Les CQ élaborent à la fin de chaque année civile un programme d'actions et de dépenses pour l'année à venir sur leur budget de fonctionnement et pour un ou deux ans sur leur budget d'investissement. Ce programme est présenté pour discussion et validation au Maire d'arrondissement et aux élus référents des Conseils de quartier au début de chaque année civile.

Afin d'évaluer les besoins de leurs quartiers et de projeter leurs actions et dépenses, des rencontres, échanges et marches exploratoires sont organisés au dernier trimestre de chaque année civile en relation avec le maximum d'acteurs de l'arrondissement (directions des établissements scolaires, associations, commerçants, services publics, etc.).

Les Conseils de quartier de l'arrondissement ont la possibilité de mutualiser leurs budgets d'investissement. Ils peuvent se réunir pour définir ensemble des projets communs à financer pour l'arrondissement.

A L'ÉCHELLE DE PARIS

Boite à outils des conseils de quartier – Guide pratique Réalisé par la Ville de Paris









différents, qui d'habitude ne s'expriment pas





https://www.paris.fr/pages/les-conseils-de-quartier-ont-une-nouvelle-boite-a-outils-6710/

A L'ÉCHELLE DE PARIS

COMMUNICATION

- ⇒ Garantir l'accès à l'information concernant les réunions publiques des Conseils de quartier
- ☐ Publication de l'ordre du jour en amont des réunions.
- ☐ Publication d'un compte-rendu (ou procès verbal) en aval des réunions.
- ⇒ Diffusion de l'information relative aux réunions des Conseils de quartier
- ☐ Publication des compte-rendu sur le site municipale de l'arrondissement.
- ☐ Courriels d'informations réguliers aux conseillers de quartier,
- ☐ Affichage municipal (ex: 11^{ème} t 12^{ème} arr.)
- Publication de rapport d'activité annuel.
- **⇒** Autres moyens complémentaires
- ☐ Réseaux sociaux : Facebook (ex : 12ème arr.)
- ☐ Plateforme numérique (exemple : 13^{ème} arr.)
- ☐ Formations citoyennes (exemple : 18^{ème} arr.)

Site internet publié par la Mairie du 13^{ème} des conseils de quartier



A L'ÉCHELLE DE PARIS

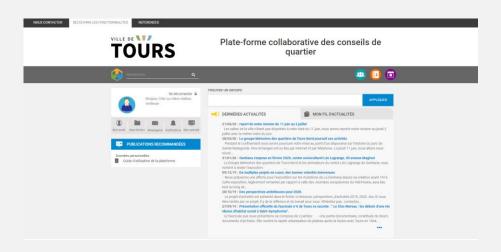
BUDGET

- ⇒ Budget de fonctionnement annuel : 3.305 €
 ⇒ Budget d'investissement annuel : 8.264 €
- ⇒ Valider un projet de quartier
- ☐ Présentation du projet par son porteur, avec le soutien de l'équipe dirigeante, en séance plénière des Conseils de quartier.
- □ Vote du projet par les membres du Conseil de quartier (ex : vote ouvert à tous les habitants du quartier dans le 10^{ème}).
- ☐ Projet soumis à la Mairie locale.
- **⇒** Accompagnement
- ☐ Le 11^{ème} précise qu'une estimation budgétaire est à préciser avant le vote d'un projet.
- ☐ Le 18^{ème} veut que le suivi et les évolutions budgétaires d'un projet voté soit accessible aux citoyens.
- ☐ Le 12^{ème} nomme un trésorier responsable du suivi d'information des budgets votés,
- ☐ Certains arrondissements émettent des bilans d'activité budgétisés annuels.

ET AILLEURS ?

TOURS : une plateforme collaborative pour les conseils de quartier

Plate-forme Collaborative La plate-forme collaborative est accessible à tout habitant, en consultation via le lien ci-dessous en utilisant les identifiants de connexion : Plate-forme Conseils de Quartier Plate-forme Conseils de Quartier





ET AILLEURS ?

LYON

- Dispositif « Appel à projets en faveur des initiatives des conseils de quartier »
- Projets pouvant être portés en partenariat soit entre CQ, soit avec d'autres structures
- Projets doivent entrer dans le cadre général de l'activité de la municipalité
- Plafond de financement total fixé à 5 000 euros TTC par projet
- Les dossiers doivent être signés par l'élu référent du projet, https://www.lyon.fr/sites/lyonfr/files/content/2020-10/r%C3%A8glement%20APICQ.pdf
 l'adjoint en charge des CQ et le Maire d'arrondissement
- Sélection des projets par le jury « Initiatives des conseils de quartier »



ENSEIGNEMENTS CONCERTATION 2018-2019

Les diverses propositions formulées :

- Améliorer la communication et l'information sur l'activité des conseils et renforcer les liens entre eux
- Maintenir et mutualiser les enveloppes budgétaires alloués avec le regroupement des arrondissements
- Permettre le report des sommes annuelles (jugées relativement faibles) dans la perspective de développer des projets plus importants
- Repenser le budget des conseils de quartier
- Les moyens des conseils de quartier, alors fusionnés, devront être renforcés notamment en ce qui concerne leurs dotations en fonctionnement.
- Permettre à chaque conseiller de quartier de disposer d'une connaissance panoramique des investissements décidés annuellement par l'ensemble des conseils de quartier des 4 arrondissements

UNE PREMIÈRE PROPOSITION DU GROUPE COMPOSÉ DE REPRÉSENTANTS DES QUATRE ARRONDISSEMENTS

Budget

Budget

Afin que le Conseil de quartier puisse réaliser ses missions, deux budgets lui sont alloués par le Conseil de Paris Centre :

- · un budget de fonctionnement,
- · un budget d'investissement.

Budget de fonctionnement

Ce budget permet au Conseil de quartier d'assurer son fonctionnement et d'organiser des événements afin de remplir la mission d'animation sociale du quartier. Les modalités précises d'utilisation sont définies en début de mandature.

Budget d'investissement

Ce budget permet au Conseil de quartier de financer des projets et des équipements. Les modalités précises d'utilisation sont définies en début de mandature et peuvent être revues si nécessaire en début d'année budgétaire.

Règles budgétaires

Les budgets de fonctionnement et d'investissement doivent être raisonnablement dimensionnés pour permettre de réaliser les objectifs du Conseil de quartier comme l'organisation d'une fête de quartier.

Le Conseil de quartier décide de l'usage de ses budgets par vote à la majorité des présents en réunion plénière ou interne sous réserve du respect des conditions de quorum rappelées au chapitre 6. Si la totalité du budget n'est pas utilisée, il est alors possible de reporter le budget sur l'année suivante dans la limite de la durée de la mandature.

Le budget d'investissement pourra être transformé partiellement en budget de fonctionnement en cours d'année sur demande du Conseil de quartier. Par ailleurs, les budgets peuvent être utilisés pour des initiatives inter-Conseils de quartier.

UNE PREMIÈRE PROPOSITION DU GROUPE COMPOSÉ DE REPRÉSENTANTS DES QUATRE ARRONDISSEMENTS

Communication

La Mairie s'engage à promouvoir les actions du Conseil de quartier par tous les moyens possibles, et notamment en :

- diffusant les dates des réunions du Conseil de quartier au plus tard 10 jours avant chaque réunion,
- valorisant les actions initiées par le Conseil de quartier, notamment par l'estampillage,
- mettant à disposition du Conseil de quartier un site Internet qui comporte :
 - une section spécifique pour chaque Conseil de quartier dans laquelle on trouve : la liste des conseillers de quartier, l'adresse de contact du Conseil de quartier, l'agenda du Conseil de quartier, les ordres du jour, les comptesrendus, les actions menées et les autres documents,
 - une section générale pour l'ensemble des Conseils de quartier qui comprend en particulier les réalisations majeures des Conseils de quartier et les projets inter-Conseils de quartier,

- relayant sur le site de la Mairie de Paris Centre, les communications majeures des Conseils de quartier,
- relayant les réunions organisées par les Conseils de quartier sur les réseaux sociaux de la Mairie centrale.

La Mairie a la responsabilité de :

- diffuser ses appels à candidatures pour le renouvellement des membres des Conseils de quartier,
- mettre à sa disposition le service de reprographie et des panneaux d'affichage pour annoncer des événements prévus par le Conseil de quartier,
- rédiger des comptes-rendus de réunions par le Chargé de mission,
- aider à la réalisation de toute demande spécifique émise par les Conseils de quartier.

TRAVAIL EN SOUS-GROUPES

TRAVAIL EN SOUS-GROUPES

3 sous-groupes travaillent sur les deux thématiques

- → GA avec Caroline Bataillon (budget puis communication)
- → GB avec Solenn Desvignes (communication puis budget)
- → GC avec Romain Paris (budget puis communication)

Affectation automatique des participants



60 minutes d'échanges et une restitution en plénière (30 minutes)



Une fiche de questionnements sur chacun des 2 thèmes



Animation des sous-groupes par Rouge Vif



Désignation d'un rapporteur par sous-groupes en charge de la restitution en plénière

Rappel

CALENDRIER







Concertation pour l'élaboration d'une nouvelle charte et d'une nouvelle géographie des Conseils de Quartier

Merci pour votre participation à l'atelier 4 Budget et communication

05 janvier 2021

